

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le



ID : 038-213804263-20170324-033B_17-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget communal**

ANNEE 2017

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	651
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 338,77	0,00
2	Produits des impositions directes / population	283,41	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	972,12	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	905,50	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	37,47	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,74%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	143,77%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	93,15%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535_17-BF

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535_17-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	969 918,97	632 848,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 337 070,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		969 918,97	969 918,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	484 635,58	326 491,49
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	178 168,00	21 609,21
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 314 702,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		662 803,58	662 803,58
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 632 722,55	1 632 722,55

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170524-0535_17-01

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	253 254,00	0,00	238 541,00	238 541,00	238 541,00
012	Charges de personnel	361 545,00	0,00	363 790,00	363 790,00	363 790,00
014	Atténuations de produits	17 832,00	0,00	18 020,00	18 020,00	18 020,00
65	Autres charges gestion courante	65 238,00	0,00	86 015,96	86 015,96	86 015,96
Total des dépenses de gestion courante		697 869,00	0,00	706 366,96	706 366,96	706 366,96
66	Charges financières	10 192,22	0,00	13 080,00	13 080,00	13 080,00
67	Charges exceptionnelles	140 358,36	0,00	102 092,02	102 092,02	102 092,02
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	59 680,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		908 099,58	0,00	871 538,98	871 538,98	871 538,98
023	Virement à la sect° d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	63 782,00		98 379,99	98 379,99	98 379,99
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		63 782,00		98 379,99	98 379,99	98 379,99
TOTAL		971 881,58	0,00	969 918,97	969 918,97	969 918,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

969 918,97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services	66 801,00	0,00	75 480,00	75 480,00	75 480,00
73	Impôts et taxes	490 772,00	0,00	480 488,00	480 488,00	480 488,00
74	Dotations et participations	62 943,00	0,00	54 345,00	54 345,00	54 345,00
75	Autres produits gestion courante	54 953,93	0,00	17 535,00	17 535,00	17 535,00
Total des recettes de gestion courante		675 469,93	0,00	632 848,00	632 848,00	632 848,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		675 469,93	0,00	632 848,00	632 848,00	632 848,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		675 469,93	0,00	632 848,00	632 848,00	632 848,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

337 070,97

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

969 918,97

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

98 379,99

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

BP 2017

ID : 030 210001200 2017001 030B_17_DF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 000,00	22 650,00	10 520,00	10 520,00	33 170,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	96 800,00	9 800,00	18 563,00	18 563,00	28 363,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	365 446,45	145 718,00	382 227,58	382 227,58	527 945,58
Total des dépenses d'équipement		493 246,45	178 168,00	411 310,58	411 310,58	589 478,58
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	37 865,55	0,00	38 325,00	38 325,00	38 325,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses financières		65 115,55	0,00	73 325,00	73 325,00	73 325,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		558 362,00	178 168,00	484 635,58	484 635,58	662 803,58
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		558 362,00	178 168,00	484 635,58	484 635,58	662 803,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

662 803,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 609,46	0,00	75 486,00	75 486,00	75 486,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00	103 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		310 609,46	0,00	178 486,00	178 486,00	178 486,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	67 773,00	21 609,21	49 625,50	49 625,50	71 234,71
1068	Excédents de fonctionnement (9)	209 131,01	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		276 904,01	21 609,21	49 625,50	49 625,50	71 234,71
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		587 513,47	21 609,21	228 111,50	228 111,50	249 720,71
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	63 782,00		98 379,99	98 379,99	98 379,99
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		63 782,00		98 379,99	98 379,99	98 379,99
TOTAL		651 295,47	21 609,21	326 491,49	326 491,49	348 100,70

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

314 702,88

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

662 803,58

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

98 379,99

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Annexe le

BP 2017

ID : 000 21000 1200 20170021 000B 17 DF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

BP 2017

ID : 035-213504203-20170324-0335_17-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 541,00		238 541,00
012	Charges de personnel	363 790,00		363 790,00
014	Atténuations de produits	18 020,00		18 020,00
65	Autres charges gestion courante	86 015,96		86 015,96
66	Charges financières	13 080,00	0,00	13 080,00
67	Charges exceptionnelles	102 092,02	0,00	102 092,02
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	98 379,99	98 379,99
022	Dépenses imprévues Fonct	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		871 538,98	98 379,99	969 918,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

969 918,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	38 325,00	0,00	38 325,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	33 170,00	0,00	33 170,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 363,00	0,00	28 363,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	527 945,58	0,00	527 945,58
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	35 000,00		35 000,00
Dépenses d'investissement - Total		662 803,58	0,00	662 803,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

662 803,58

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
70	Produits des services	75 480,00		75 480,00
73	Impôts et taxes	480 488,00		480 488,00
74	Dotations et participations	54 345,00		54 345,00
75	Autres produits gestion courante	17 535,00	0,00	17 535,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		632 848,00	0,00	632 848,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	337 070,97
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	969 918,97
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	71 234,71	0,00	71 234,71
13	Subventions d'investissement	75 486,00	0,00	75 486,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	103 000,00	0,00	103 000,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		98 379,99	98 379,99
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		249 720,71	98 379,99	348 100,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	314 702,88
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	662 803,58
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535_17-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	253 254,00	238 541,00	238 541,00
60611	Eau & assainissement	1 200,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie-électricité	18 000,00	15 500,00	15 500,00
60621	Combustibles	6 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	2 700,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	500,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	5 000,00	5 000,00
60632	F. de petit équipement	5 000,00	4 400,00	4 400,00
60633	F. de voirie	6 800,00	12 100,00	12 100,00
60636	Vêtements de Travail	1 200,00	1 800,00	1 800,00
6064	Fournitures Administratives	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6067	Fournitures scolaires	7 600,00	6 500,00	6 500,00
6068	Autres matières & fournitures	4 000,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats prestations services	23 000,00	21 000,00	21 000,00
6135	Locations mobilières	800,00	2 300,00	2 300,00
61521	Entretien de terrains	28 320,00	28 464,00	28 464,00
615221	Bâtiments publics	9 000,00	7 400,00	7 400,00
615228	Autres bâtiments		2 000,00	2 000,00
615231	Voirie	61 790,00	32 070,00	32 070,00
61524	Entretien de bois et forêts	3 360,00	31 600,00	31 600,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	1 100,00	1 100,00
6156	Maintenance	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6161	Assurance multirisque	4 100,00	4 100,00	4 100,00
6182	Doc. générale et Technique	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	9 984,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	1 000,00	1 007,00	1 007,00
6231	Annonces et insertions	400,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 600,00	13 000,00	13 000,00
6237	Publications	500,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	800,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	2 900,00	2 900,00	2 900,00
6251	Voyages et déplacements		5 000,00	5 000,00
6256	Missions	200,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 300,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunication	2 800,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimil	250,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	1 900,00	1 900,00
6282	Frais de gardiennage	3 100,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	2 700,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts & taxes	150,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel	361 545,00	363 790,00	363 790,00
6218	Autre personnel extérieur	20 500,00	17 990,00	17 990,00
6332	Cotisations au FNAL	250,00	220,00	220,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 880,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts & taxes	655,00	670,00	670,00
6411	Personnel titulaire	207 800,00	210 000,00	210 000,00
6413	Personnel non titulaire	30 200,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	44 600,00	45 500,00	45 500,00
6453	Cotisations caisses retraite	41 400,00	42 000,00	42 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	1 810,00	1 810,00	1 810,00
6455	Cotisations assurances Personnel	6 500,00	8 000,00	8 000,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6458	Cotisations autres organismes	750,00	700,00	700,00
6475	Médecine du Travail	500,00	200,00	200,00

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535_17-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6478	Autres charges sociales	300,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits	17 832,00	18 020,00	18 020,00
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	17 572,00	18 000,00	18 000,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	260,00	20,00	20,00
65	Autres charges gestion courante	65 238,00	86 015,96	86 015,96
651	Redevances pour concessions	600,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	29 250,00	29 250,00	29 250,00
6533	Cotisations retraite élus	1 250,00	1 250,00	1 250,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 300,00	4 300,00	4 300,00
6535	Formation élus	1 000,00	600,00	600,00
6553	Service d'incendie	14 130,00	14 125,00	14 125,00
65548	Autres contributions	5 808,00	0,00	0,00
657362	CCAS	4 500,00	4 500,00	4 500,00
657364	A caractère industriel et commer		27 290,96	27 290,96
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 400,00	4 700,00	4 700,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		697 869,00	706 366,96	706 366,96
66	Charges financières (b)	10 192,22	13 080,00	13 080,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 892,22	13 080,00	13 080,00
6688	Autres	300,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	140 358,36	102 092,02	102 092,02
678	Autres charges exception.	140 358,36	102 092,02	102 092,02
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	59 680,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		908 099,58	871 538,98	871 538,98
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	63 782,00	98 379,99	98 379,99
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	63 782,00	98 379,99	98 379,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		63 782,00	98 379,99	98 379,99
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		63 782,00	98 379,99	98 379,99
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		971 881,58	969 918,97	969 918,97

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	969 918,97
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535_17-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP
2017

ID : 000 210001200 20170021 0000 17 DF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		5 000,00	5 000,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		5 000,00	5 000,00
70	Produits des services	66 801,00	75 480,00	75 480,00
7022	Coupes de bois	11 556,00	18 000,00	18 000,00
70311	Concessions dans les cimetières	400,00	300,00	300,00
70323	Redev occup domaine public	195,00	500,00	500,00
7062	Redev. services à car. culturel	700,00	600,00	600,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	53 000,00	55 000,00	55 000,00
70878	Remb par autres redevables	950,00	1 080,00	1 080,00
73	Impôts et taxes	490 772,00	480 488,00	480 488,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	184 400,00	184 500,00	184 500,00
73211	Attribution de compensation	213 400,00	207 000,00	207 000,00
73212	Dotat° Solidarité Communautaire	20 000,00	15 000,00	15 000,00
73221	FNGIR	21 800,00	21 800,00	21 800,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	36 032,00	37 048,00	37 048,00
7355	Taxe sur energie hydraulique	120,00	120,00	120,00
7362	Taxe de séjour	20,00	20,00	20,00
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74	Dotations et participations	62 943,00	54 345,00	54 345,00
7411	Dotation Forfaitaire	37 795,00	24 395,00	24 395,00
74718	Autres	200,00	400,00	400,00
7473	Subv.département	800,00	1 200,00	1 200,00
74748	Particip des autres communes	5 000,00	13 500,00	13 500,00
74758	Particip des autres groupements	3 923,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	8 000,00	8 300,00	8 300,00
74832	Attributions du FDTP	3 000,00	2 300,00	2 300,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)		150,00	150,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 485,00	2 300,00	2 300,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 740,00	1 800,00	1 800,00
75	Autres produits gestion courante	54 953,93	17 535,00	17 535,00
752	Revenus des immeubles	12 850,00	10 535,00	10 535,00
7561	Régies dotées autonomie fin.	41 103,93	6 000,00	6 000,00
758	Prod. divers de gest° courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		675 469,93	632 848,00	632 848,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		675 469,93	632 848,00	632 848,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		675 469,93	632 848,00	632 848,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	337 070,97
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	969 918,97
---	------------

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

Recevoir
Levraut

BP 2017

ID : 000 21000 1200 20170021 0000 17 DF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiche le

BP 2017

ID : 000 210001200 20170021 000D 17 DF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	31 000,00	10 520,00	10 520,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 000,00	10 520,00	10 520,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	96 800,00	18 563,00	18 563,00
2111	Terrains nus	11 800,00	0,00	0,00
21316	Equipements de cimetière	2 000,00	0,00	0,00
2135	Instal. géné. agenc. aména. cons	75 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification		1 000,00	1 000,00
2158	Autres matériels & outillage		2 063,00	2 063,00
2181	Installat° géné. agenc. divers	7 750,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	250,00	500,00	500,00
2184	Mobilier		15 000,00	15 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	365 446,45	382 227,58	382 227,58
2312	Aménagements de terrains	74 000,00	0,00	0,00
2313	Immos en cours-constructions	185 800,00	20 002,98	20 002,98
2315	Immos en cours-inst.techn.	4 000,00	70 000,02	70 000,02
2318	Autres immos corp. en cours	101 646,45	292 224,58	292 224,58
Total des dépenses d'équipement		493 246,45	411 310,58	411 310,58
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	37 865,55	38 325,00	38 325,00
1641	Emprunts en euros	37 865,55	38 325,00	38 325,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250,00	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	27 250,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses financières		65 115,55	73 325,00	73 325,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		558 362,00	484 635,58	484 635,58
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		558 362,00	484 635,58	484 635,58

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

178 168,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

662 803,58

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Annexe le

Berger
Levrault

BP 2017

ID : 000 21000 1200 20170021 000B 17 DF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170324-0535 17-01

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 609,46	75 486,00	75 486,00
1322	Régions		10 000,00	10 000,00
1323	Départements	10 609,46	65 486,00	65 486,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	103 000,00	103 000,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	103 000,00	103 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		310 609,46	178 486,00	178 486,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	276 904,01	49 625,50	49 625,50
10222	FCTVA	67 773,00	44 625,50	44 625,50
10226	Taxe d'aménagement		5 000,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	209 131,01	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		276 904,01	49 625,50	49 625,50
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		587 513,47	228 111,50	228 111,50
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	63 782,00	98 379,99	98 379,99
2802	Frais documents d'urbanisme		27 082,83	27 082,83
28031	Amortis. frais d'études		3 363,75	3 363,75
28041641	IC : Biens mobiliers, matériel	54 382,00	58 533,41	58 533,41
28041642	IC : Bâtiments et installation	9 400,00	9 400,00	9 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		63 782,00	98 379,99	98 379,99
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		63 782,00	98 379,99	98 379,99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		651 295,47	326 491,49	326 491,49

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

21 609,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

314 702,88

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

662 803,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le


 BP 2017

ID : 000 210004200 20170021 0000 17 DF

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					688 134,62									
1641 Emprunts en euros (total)					688 134,62									
45 4906097 37T	CREDIT FONCIER			30/04/2002	88 134,62	F		7	7		A	P	O	A-1
0028106	DEXIA			01/05/2004	100 000,00	F		4.38	0		T	X	O	A-1
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		3.92	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	La banque postale			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
Total général					688 134,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				435 080,88					36 124,40	10 208,55	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				435 080,88					36 124,40	10 208,55	0,00	0,00
45 4906097 37T	N			0,00	0,00	F		7	0,00	0,00	0,00	0,00
0028106	N			17 391,97	2,00	F		0	8 506,61	623,31	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			126 554,46	10,00	F		0	9 668,90	4 949,09	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			291 134,45	14,00	F		0	17 948,89	4 636,15		
Total général				435 080,88					36 124,40	10 208,55	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	435 080,88					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6554			Syndicat de la Route forestière de Bramefarine	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00
6574			ACCA chasse	Associations	300,00
6574			ANACR	Associations	150,00
6574			Arcade	Associations	1 000,00
6574			Association Sportive de St Maximin	Associations	300,00
6574			CAPR	Associations	150,00
6574			Club des cygnes de la Tour	Associations	300,00
6574			Coopérative scolaire	Associations	300,00
6574			FNACA	Associations	150,00
6574			La Sauge et le Cosmos	Associations	300,00
6574			Quad Passion Bramefarine	Associations	300,00
6574			Vive l'école	Associations	300,00
6574			Vivre à Saint-Maximin	Associations	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

Affiché le

BP 2017

ID : 036-213604203-20170624-0535 17-BF

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	848 100,00	0,784	7,890	0,000	66 915,00	0,784
Taxe foncière sur les propriétés bâties	582 500,00	1,658	18,460	0,000	107 529,00	1,658
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 700,00	1,794	54,730	0,000	12 424,00	1,794
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	1 453 300,00	1,150			186 868,00	1,350

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

BP 2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

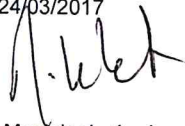
ID : 038-213804263-20170324-0335-17-F

IV

D2

Présenté par le Maire,
A SAINT-MAXIMIN, le 24/03/2017

Le Maire,
JACQUES VIRET



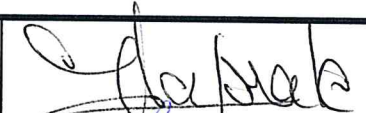
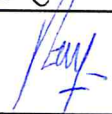

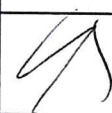

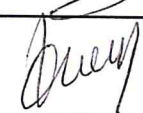
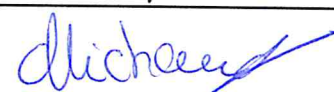
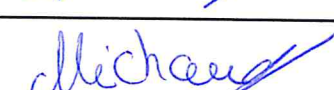


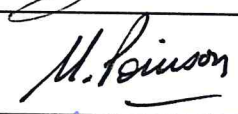

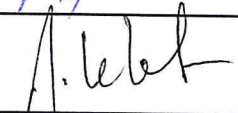
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAINT-MAXIMIN, le 24/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/03/2016

Caporale Marie-Laure	
Chabert Odile	
Chabert-Dumand Gaëlle	
Etienne Laurence	
Fouillet Agnès	
Kiezer Andrée	
Lapied Véronique	
Michaud Thomas	
Morand Patrick	
Orliaguet Laurent	
Poinson Michel	
Roziau Olivier	
Viret Jacques	

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

BP 2017

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

ID : 038-213804263-20170324-0335_17-F

Zacharie Pierre



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-MAXIMIN, le

SOMMAIRE**I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
p.21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
p.22 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de credit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
p.23 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
p.24 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.25 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- p.26 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.27 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)